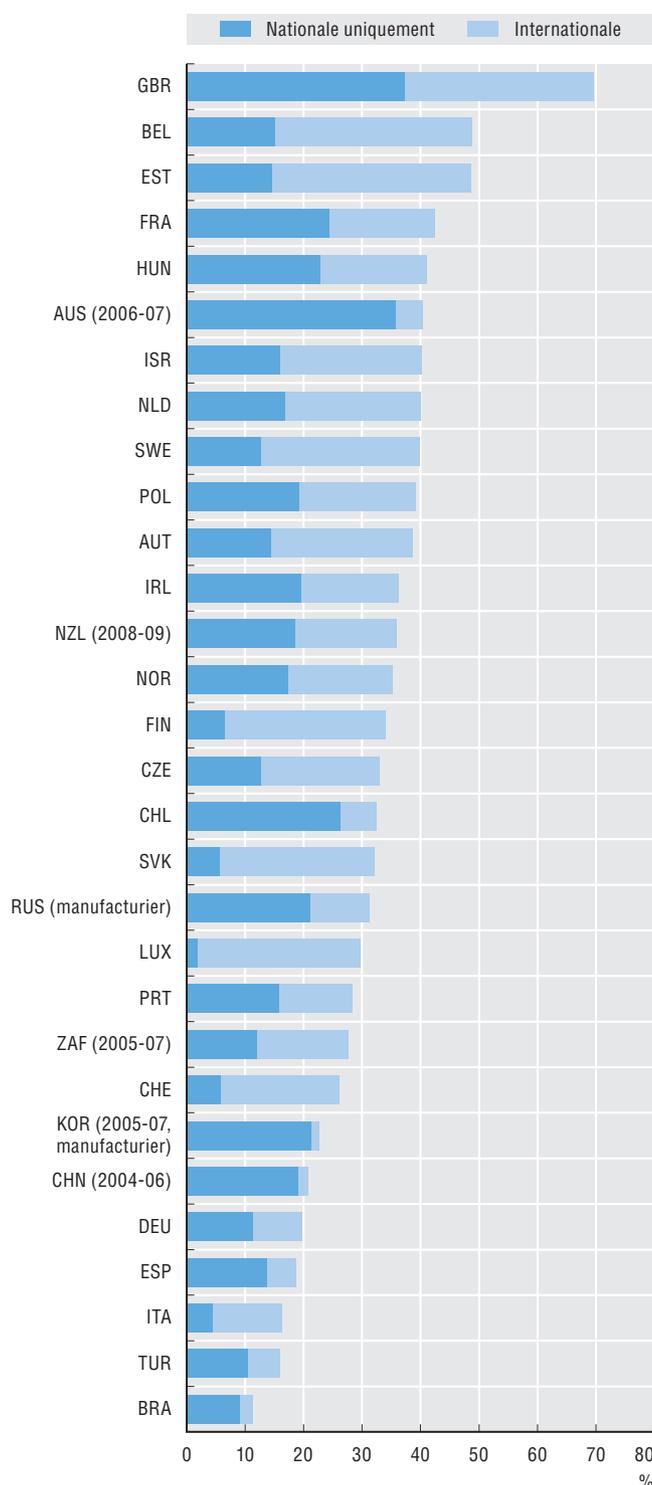


### 3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

## 9. Collaboration internationale en matière d'innovation

#### Entreprises engagées dans des collaborations nationales et internationales en matière d'innovation, 2006-08

En pourcentage des entreprises innovantes



Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2008) et sources de données nationales, juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932490098>

Collaborer avec des partenaires étrangers peut largement contribuer au processus d'innovation, en offrant aux entreprises un accès à des ressources et connaissances plus vastes, à moindre coût et en partageant les risques. Les formes et degrés d'interaction sont très divers : du simple échange d'informations jusqu'à des arrangements officiels et très interactifs.

Le degré de collaboration est très variable selon les pays. Dans certains, les partenaires sont surtout nationaux (Corée, Chine, Australie, Chili, par ex.), alors que dans d'autres, les parts respectives des partenaires nationaux et étrangers sont plus équilibrées. Dans certains pays, les entreprises font très largement appel à la collaboration internationale (Luxembourg, République slovaque, Finlande et Suisse, par ex.).

La taille constitue un déterminant majeur de la collaboration avec l'étranger : les grandes entreprises sont bien plus susceptibles de collaborer à l'international que les petites et moyennes entreprises (PME) (en général, deux à trois fois plus), mais en Australie, au Royaume-Uni et en Israël, l'écart est moins creusé. En Corée, au Brésil, en Chine et en Espagne, où les taux de collaboration internationale sont relativement faibles, la participation des PME est quasi nulle.

Parmi les entreprises européennes, la collaboration intra-européenne reste dominante dans le domaine de l'innovation. En dehors de l'Europe, les entreprises européennes ont tendance à travailler avec des sociétés américaines, même si les collaborations avec la Chine et l'Inde sont nombreuses en Suède, en Finlande et en Belgique.

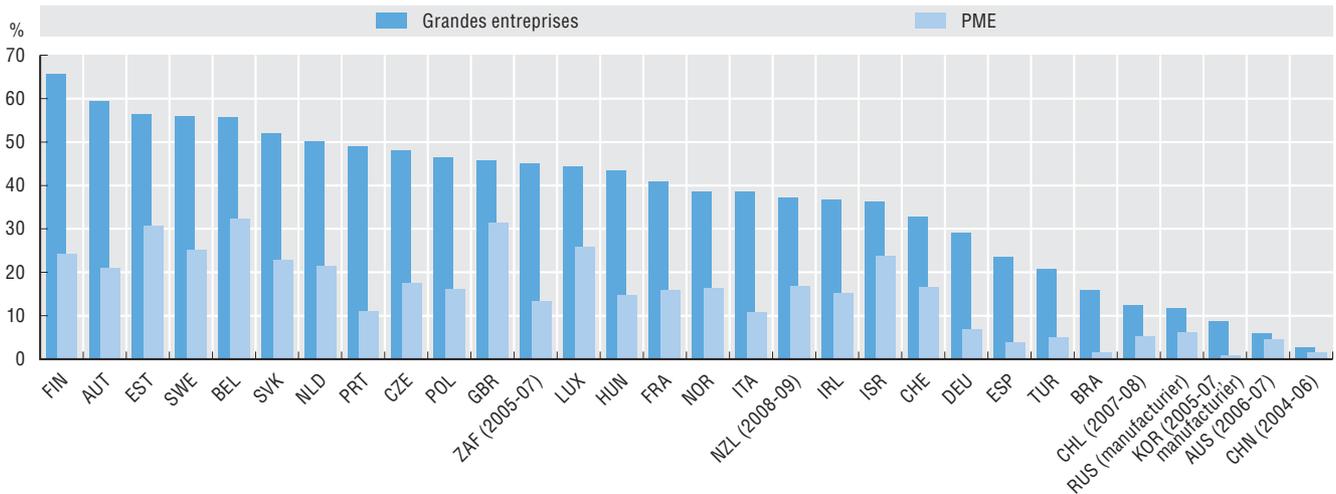
#### Définitions

Le classement des entreprises selon leur taille suit les recommandations du *Manuel d'Oslo*. Il s'appuie sur le nombre d'employés : les PME ont entre 10 et 250 employés, à quelques exceptions près (NZL : 6+, Fédération de Russie : 15+, Chine : au moins 5 millions de RMB de chiffre d'affaires). Pour l'Afrique du Sud, la taille des entreprises est basée sur le chiffre d'affaires.

La collaboration suppose une participation active, même si les deux parties n'en tirent pas de bénéfices commerciaux, et exclut la sous-traitance au sens strict. En Suisse, la collaboration ne concerne que les travaux de R-D.

##### Entreprises engagées dans des collaborations internationales en matière d'innovation, par taille, 2006-08

En pourcentage des entreprises innovantes dans chaque catégorie de taille

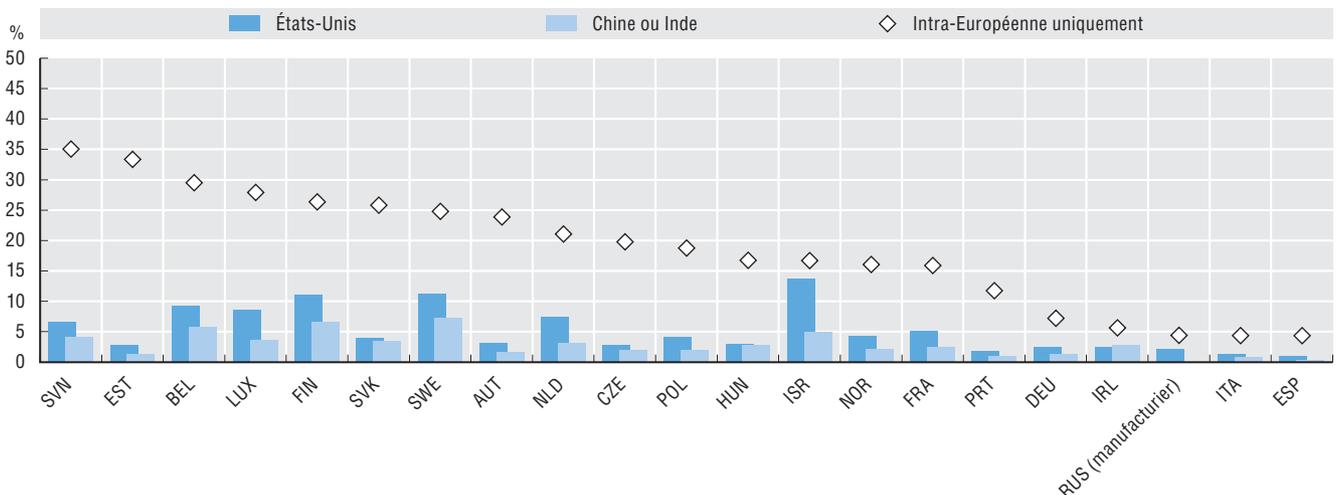


Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2008) et sources de données nationales, juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490117>

##### Entreprises engagées dans des collaborations internationales en matière d'innovation, par pays partenaire, 2006-08

En pourcentage des entreprises innovantes



Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2008) et sources de données nationales, juin 2011. Voir notes de chapitre.

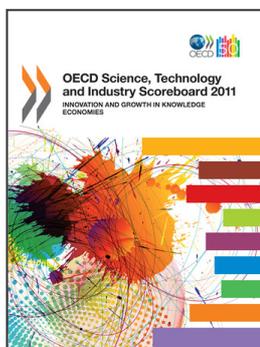
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490136>

#### Mesurabilité

Les collaborations concernent uniquement l'innovation de produit/procédé dans la CIS, alors qu'elle porte sur tous les types d'innovation (y compris non technologique) dans d'autres enquêtes.

Dans la CIS, les entreprises innovantes sont celles qui travaillent sur des innovations de produit/procédé ou des innovations en cours/avortées, mais dans d'autres enquêtes, tous les types d'entreprises innovantes (y compris non technologiques) sont inclus.

Dans certaines enquêtes nationales, on demande aux entreprises quelle est l'importance relative de chaque partenaire/emplacement, mais dans d'autres, on leur demande uniquement de désigner l'emplacement principal de chaque type de partenaire.



Extrait de :  
**OECD Science, Technology and Industry  
Scoreboard 2011**

**Accéder à cette publication :**

[https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-en](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Collaboration internationale en matière d'innovation », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-30-fr](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-30-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).